



## **PRIX D'EXCELLENCE DE LA PRÉVENTION DU CRIME POUR LES ENTREPRISES**

L'Association de la prévention du crime du Nouveau-Brunswick tient à rendre hommage aux entreprises et aux chefs d'entreprise qui ont contribué de façon exemplaire à la prévention du crime par l'entremise d'initiatives de développement social dans leur collectivité ou par leur vision, leur dévouement et leur engagement.

Sur une autre feuille, veuillez fournir les renseignements suivants :

- Bref aperçu de l'activité à l'origine de la mise en nomination.
- Autres renseignements portant sur les activités de l'entreprise qui ont sensibilisé la population à l'initiative publique.
- Toute coupure de presse ou annonce publicitaire pertinente.
- Une note personnelle ou un résumé de votre comité décrivant la valeur de l'engagement de cette entreprise dans votre collectivité.

Les formulaires de mise en nomination et la documentation à l'appui doivent être reçus au plus tard le  
30 septembre

## **PRIX D'EXCELLENCE DE LA PRÉVENTION DU CRIME POUR LES ENTREPRISES**

Nom (organisation, chef d'entreprise) : \_\_\_\_\_

Adresse :  
\_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (bureau) \_\_\_\_\_ (domicile)  
\_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courrier électronique : \_\_\_\_\_

### **AUTEUR DE LA MISE EN NOMINATION :**

Nom (de la personne ou du groupe) :  
\_\_\_\_\_

Adresse :  
\_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (bureau) \_\_\_\_\_

(domicile) \_\_\_\_\_

Courrier électronique : \_\_\_\_\_

\* Le présent formulaire doit être accompagné de toute la documentation à l'appui de la mise en nomination.